

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2019/257

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 23 septembre 2019

OBJET :

**DECISION
MODIFICATIVE N°1**

Budget Principal

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

PRESENTS : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle PARENT, Monsieur Georges SCHMITT, Madame Betty HUYLEBROECK, Monsieur Patrice BRONSART, Madame Katya SCHMITT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Véronique PETIT, Madame Florence GABRY, Monsieur Fabrice HUYLEBROECK, Monsieur Karim KENTACHE, Madame Evelyne POIGNON, Madame Corinne TANGE, Monsieur Christophe VIGIER

PROCURATIONS : Monsieur Eric CASSERON pouvoir à Madame Betty HUYLEBROECK, Madame Aude POIREE pouvoir à Monsieur Christophe VIGIER, Monsieur Nuno CARNEIRO DIAS pouvoir à Madame Florence GABRY, Monsieur Olivier POIGNON pouvoir à Monsieur Jacques GAUBOUR, Monsieur Stéphane ALCOCER pouvoir à Madame Evelyne POIGNON

EXCUSÉ(S): Madame Martine GHENASSIA, Madame Betty HANAUER-BEASLAY, Monsieur Jacques LABARRE, Monsieur André LEFEVRE

SECRETAIRE DE SÉANCE : Madame Katya SCHMITT

∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞

Nombre de Conseillers en

Exercice : **23**

Présents : **14**

Votants : **19**

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 1^{er} octobre 2019

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de réajuster les crédits du budget principal 2019 afin de les adapter à la réalité des informations budgétaires successives.

Vu la délibération relative à l'avance consentie par le budget principal et remboursable par le budget annexe Locations dans le cadre du programme « locaux entrée de ville » ;

Vu la convention relative au versement de l'avance remboursable entre le budget principal et le budget annexe Locations ;

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 20 septembre 2019 ;

Ce réajustement concerne des crédits ouverts à la section d'investissement sur le budget Principal 2019 de la Commune, aux articles suivants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2041632 : Bâtiments et installations	1 100 000,00 €			
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	1 100 000,00 €			
D 27638 : Autres établissements publics		1 100 000,00 €		
TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières		1 100 000,00 €		
TOTAL	1 100 000,00 €	1 100 000,00 €		

Le Conseil municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

APPROUVE cette décision modificative n° 1 en votant les crédits ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture



Signé par : Sylvain SARAGOSA
Date : 01/10/2019
Qualité : Signature des PDF par M.
le maire de la commune de
Chaumontel